

Indicateur 25 : Indice d'attractivité

Définition

L'indice d'attractivité est un indice calculé par l'IWEPS. Il correspond au rapport entre l'emploi intérieur et le nombre d'actifs occupés domiciliés au sein de la commune. L'emploi intérieur est estimé en nombre de postes (plusieurs personnes peuvent occuper un même poste à des temps partiels). Il comptabilise les postes assujettis à l'ONSS (salariés) et à l'INASTI (indépendants et aidants). La valeur 1 indique qu'il y a autant de postes sur le territoire concerné que de travailleurs qui y résident. Un indice élevé traduit l'attractivité du territoire produite par le nombre de poste de travail qu'il offre.

Source : IWEPS, Comptes de l'emploi.

Données : 2010

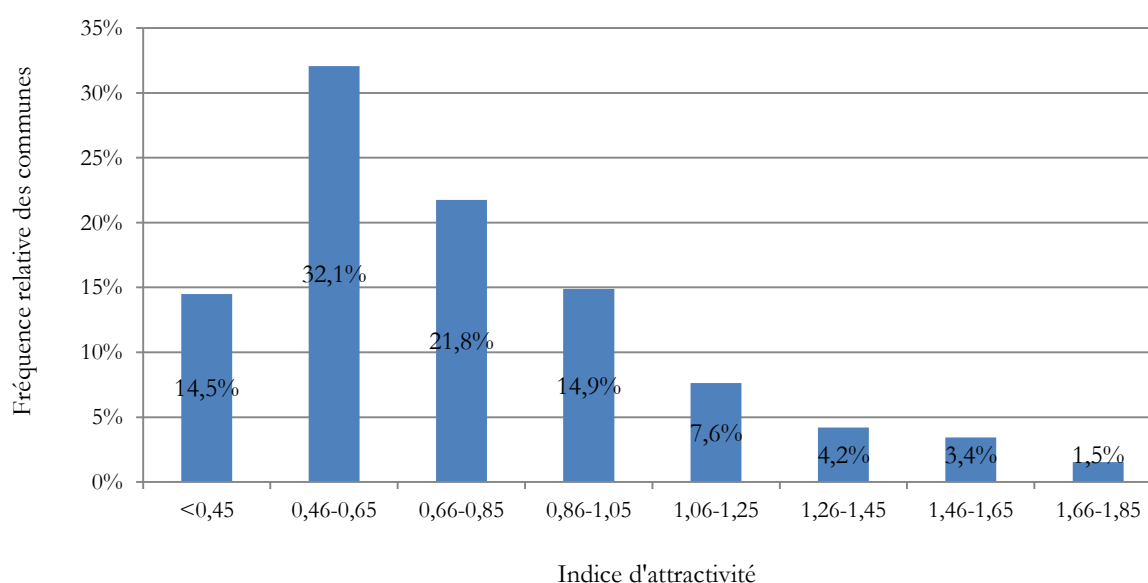
Unité : pas d'unité

Mesures de position

Moyenne régionale :	1.00
Moyenne des communes :	0.75
Médiane (q2) :	0.66
Valeur max. (q4) :	1.74
Valeur min (q0) :	0.26
1 ^{er} quartile (q1) :	0.52
3 ^{ème} quartile (q3) :	0.92

Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	1.48
Écart interquartile :	0.40
Ecart type :	0.31
Coefficient de variation :	0.420

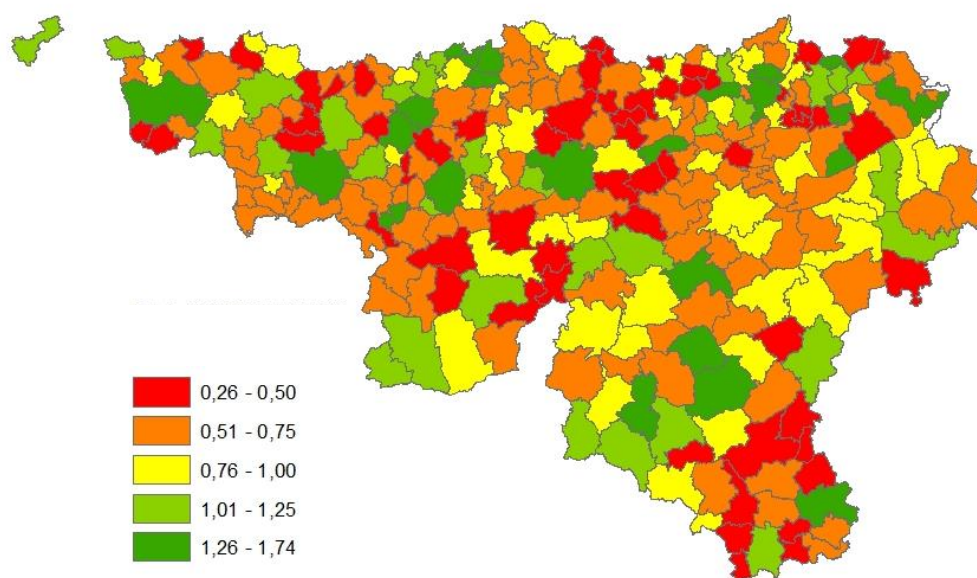


Top 10

Les dix communes où l'indice d'attractivité est :

Le plus élevé		Le moins élevé	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
Wavre	1,74	Musson	0,26
Liège	1,72	St-Léger	0,28
Seneffe	1,68	Berloz	0,29
Marche	1,67	Héron	0,31
Ottignies-LLN	1,63	Cerfontaine	0,33
Nivelles	1,62	Attert	0,34
Namur	1,61	Donceel	0,36
Eupen	1,59	Lincet	0,36
La Hulpe	1,56	Anthisnes	0,37
Herstal	1,53	Merbes-le-Château	0,39

Représentation cartographique



Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus l'indice d'attractivité est élevé, au mieux est cotée la commune. C'est donc la valeur de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Aucune valeur extrême n'est exclue pour la standardisation des indicateurs.

Les données ne sont pas connues pour la communauté germanophone et n'interviennent donc pas dans le calcul de l'indice composite des neuf communes concernées.

Indicateur 26 : Nombre de points APE par DEI

Définition

Rapport entre le nombre de points maximum APE attribués à l'administration communale et au CPAS de la commune et la population active inoccupée. Pour bénéficier d'une aide à la promotion de l'emploi (APE), il suffit d'être inscrit comme demandeur d'emploi inoccupé (ne perçoit pas nécessairement d'allocations) auprès du Forem. Toutefois, les règles d'attribution des points APE par commune dépendent de plusieurs critères. Seuls les points attribués aux administrations communales et aux CPAS dépendent uniquement du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés. Ceci n'est pas d'application pour l'attribution des points APE au secteur non marchand privé. Si on prend par exemple le cas de Fernelmont, la commune est le siège de l'intercommunale des modes d'accueil pour jeunes enfants. Tous les points APE sont attribués au siège, mais concernent l'ensemble des communes de l'intercommunale. Théoriquement donc, il ne faut comptabiliser que les points Administration Communale et CPAS si on veut les rapporter au nombre de DEI de la commune.

Source : DGO6, Département de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Direction de la Promotion de l'Emploi (données fournies par l'IWEPS). Calculs : CAPRU.

Données : 2012 (points APE), 2010 (DEI)

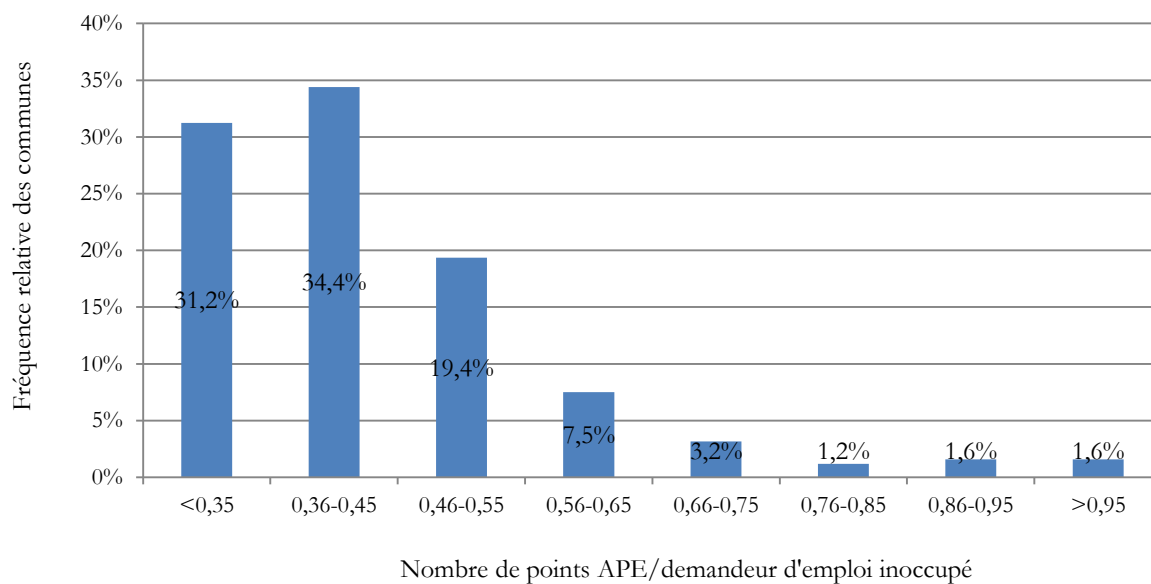
Unité : nombre de points/nombre de demandeur d'emploi inoccupé

Mesures de position

Moyenne régionale :	0.335
Moyenne des communes :	0.431
Médiane (q2) :	0.404
Valeur max. (q4) :	1.000
Valeur min (q0) :	0.221
1 ^{er} quartile (q1) :	0.332
3 ^{ème} quartile (q3) :	0.480

Mesures de dispersion

Etendue (max-min) :	0.779
Écart interquartile :	0.148
Ecart type :	0.146
Coefficient de variation :	0.339

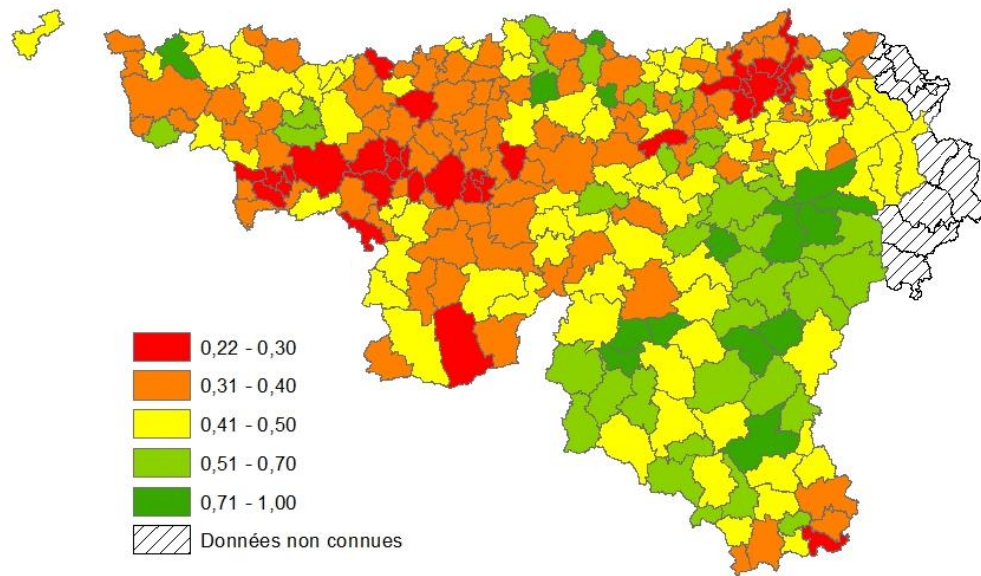


Top 10

Les dix communes où le nombre de points APE par demandeur d'emploi inoccupé est :

Le plus élevé		Le moins élevé	
Commune	Valeur	Commune	Valeur
Daverdisse	1,000	Seraing	0,221
Stoumont	1,000	Farciennes	0,231
Bertogne	0,974	Herstal	0,232
Manhay	0,958	Grâce-Hollogne	0,233
Ste-Ode	0,937	Fontaine-l'Evêque	0,236
Lierneux	0,880	Boussu	0,243
Léglise	0,879	St-Nicolas	0,246
Perwez	0,853	Dour	0,253
Tellin	0,791	Dison	0,255
Hélocine	0,781	Hensies	0,262

Représentation cartographique



Usage de l'indicateur dans la construction de l'indice composite

Au plus le nombre de points APE par demandeur d'emploi inoccupé est élevé, au mieux est cotée la commune. C'est donc la valeur de l'indicateur standardisé qui est utilisée pour l'agrégation.

Aucune valeur extrême n'est exclue pour la standardisation des indicateurs.

Les données ne sont pas connues pour la communauté germanophone et n'interviennent donc pas dans le calcul de l'indice composite des neuf communes concernées.